



TotalEnergies SE
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général
de l'Autorité des marchés financiers

| Date | Nombre d'actions composant le capital | Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale |
|-----------------|--|--|
| 28 février 2023 | 2 490 262 024 | 2 647 803 536 |

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 490 262 024 actions TotalEnergies s'élève à 2 679 873 545 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 32 070 009 droits de vote attachés aux 32 070 009 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.
-